

## Préparation aux épreuves de sélection 2017 à la formation infirmière

### Nos objectifs :

- Transmettre aux stagiaires les contenus et connaissances fondamentaux en vue des épreuves écrites et orales.
- Gagner en assurance et en gestion des émotions pour mobiliser ses aptitudes écrites et orales.
- Anticiper l'intégration en formation diplômante en développant des habitudes, des méthodes de travail et une posture conformes aux attendus de ce type de cursus.

### A la fin de la formation chaque candidat postulant aux épreuves de sélection à la formation infirmière doit avoir :

- Clarifié ses motivations et son projet professionnel.
- Amélioré sa confiance en soi et appris à gérer son temps.
- Acquis des connaissances théoriques sur les grands thèmes sanitaires et sociaux et sur la profession infirmière.

- Perfectionné ses capacités de raisonnement logique, numérique et analogique.



Hôpital Simone Veil  
14 rue de Saint-Prix  
95602 Eaubonne Cedex  
01-34-06-60-27  
[sec.ifsi@ch-simoneveil.fr](mailto:sec.ifsi@ch-simoneveil.fr)

### La formation s'adresse à des candidats :

#### LISTE 1 :

- De classe terminale,
- Titulaires du Baccalauréat ou d'un titre admis en dispense,
- Titulaires d'un titre homologué au minimum au niveau IV,
- Titulaires du Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires ou ayant satisfait à un examen spécial d'entrée en université,
- Retenus par le jury de présélection régional,
- Titulaires du Diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique ayant exercé pendant 3 ans en cette qualité (à la date des épreuves).

#### LISTE 2 :

- Titulaires du Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant ou du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture justifiant de 3 ans d'exercice en équivalent temps plein (à la date des épreuves).

#### LISTE 5 :

- Non admis à poursuivre des études médicales, odontologies, pharmacologiques ou de sage-femme et ayant validé les unités d'enseignement de la 1<sup>ère</sup> année commune aux études de santé (PACES).

## MODULE 1 (liste 1)

**ECRIT : 90 heures**

**Dates :** du 28 août au 29 septembre 2017 à raison de 3 jours par semaine (2 jours de théorie et 1 jour de mise en situation)

- **Tests d'aptitudes** : développement des aptitudes logiques et analogiques, d'abstraction, de concentration, de résolution de problèmes et d'aptitudes numériques.
- **Culture générale et expression écrite** : méthodologie de l'argumentation écrite au travers de l'étude de grandes questions sanitaires sociales contemporaines .

**ORAL : 36 heures**

**Dates :** du 9 au 27 octobre 2017 à raison de 2 jours par semaine.

- **Expression orale** : développement des aptitudes relationnelles et des qualités d'argumentation conformes aux exigences des épreuves orales.

**Tarif individuel:** 1050 €

**Tarif employeur :** 1400 €

## MODULE 2 (liste 2)

**60 heures**

**Dates :** du 28 août au 29 septembre 2017 à raison de 2 jours par semaine (1,5 jours de théorie et 0,5 jour de mise en situation)

- **Aptitudes numériques** : développement de la maîtrise des 4 opérations, des conversions, des calculs des proportionnalités et de résolution de problèmes arithmétiques simples rencontrés dans les situations professionnelles.
- **Analyse de situation professionnelle** : développement des capacités d'analyse, de synthèse, de structuration et d'argumentation des idées, de construction d'une réponse à partir de l'expérience professionnelle.

**Tarif individuel:** 380 €

**Tarif employeur :** 600 €

## MODULE 3 (listes 1 et 5)

**ORAL : 36 heures**

**Dates :** du 9 au 27 octobre 2017 à raison de 2 jours par semaine.

- **Expression orale** : développement des aptitudes relationnelles et des qualités d'argumentation conformes aux exigences des épreuves orales.

**Tarif individuel:** 195 €

**Tarif employeur :** 300 €

LE DOSSIER D'INSCRIPTION EST A RETOURNER A L'IFSI POUR

**LE 15 juillet 2017**

DERNIER DELAI (cachet de la poste faisant foi)

## Préparation aux épreuves de sélection à la formation infirmière : fiche d'inscription

### Etat civil :

Nom de jeune fille.....

Nom d'épouse : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .../.../..... Lieu : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

N° tél. : ..... Email : .....

AGRAFER UNE  
PHOTO D'IDENTITE

### Situation actuelle :

Classe de terminale

Bachelier Série :

Etudiant (e ), Etudes : .....

Salarié (e ), Employeur : .....

Demandeur d'emploi

### Financement de la formation :

Individuel

Employeur : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... ville : .....

Pôle emploi

Autres financements (à préciser) : .....

### Joindre à cette fiche d'inscription :

1 chèque de 90.00 € à l'ordre du Trésor Public pour frais de dossier **non remboursable**

1 enveloppe timbrée au tarif en vigueur (format 23 X 16) libellée au nom et adresse

1 enveloppe timbrée pour 50 g (format 23 X 16) libellée au nom et adresse

1 Copie recto-verso de la pièce d'identité avec photo

1 justificatif de domicile (facture EDF, Eau, ...) et/ou attestation d'hébergement

1 RIB

### Choix du module

Module 1

Module 2

Module 3



**L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours infirmier**

## **CONDITIONS FINANCIERES — RESILIATION DU CONTRAT— ABANDON DE FORMATION**

**L'ouverture de nos formations est assurée à partir de 10 inscrits minimum par session de 15.**

En cas d'insuffisance de participants, l'IFSI se réserve le droit d'annuler contre remboursement, dans le respect d'un préavis de 2 semaines avant la date du début de la formation. L'inscription à la formation préparatoire ne donne pas le statut d'étudiant, mais une attestation d'inscription sera délivrée, pour l'achat des titres de transport, notamment.

Dès réception du dossier d'inscription **complet**, un accusé de réception vous sera adressé ainsi qu'une convention de formation, stipulant le contenu et l'organisation de la formation et formalisant votre engagement de régler les frais de formation.

Le stagiaire s'engage à régler à l'institut de formation Françoise Dolto **par chèque à l'ordre du trésor public** :

- 30% du montant total dû au titre des frais de formation, à réception de la convention.
- le solde du montant dû au titre des frais de formation :
  - ⇒ le 28 août 2017, pour le module 1 et le module 2
  - ⇒ Le 9 octobre 2017, pour le module 3

**Tout retard de paiement entraîne l'annulation de l'inscription, ou la suspension de la participation à la formation jusqu'au règlement des sommes dues.**

Le stagiaire peut se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 10 jours à compter de la signature de la convention de formation .

**Pour toute annulation, les frais de dossier d'un montant de 90 € ne seront pas remboursés.**

En revanche, à l'expiration du délai de 10 jours ouvrés à compter de la signature de la convention de formation, l'annulation du fait du stagiaire, ou de son employeur, avant le début de la formation, implique le paiement d'une somme forfaitaire de 30% de coût total de la formation.

**Lorsque, par suite de cas de force majeure dûment reconnu** (mutation du conjoint, avis médical posant une incapacité à suivre la totalité de la formation), **le stagiaire en financement individuel, est dans l'impossibilité de suivre, ou poursuivre la formation**, il peut résilier la convention par **lettre recommandée avec accusé de réception**, accompagnée de pièces justificatives; dans ce cas , il ne devra à l'IFSI, que la valeur proportionnelle des séances jusqu'à la date de réception de la lettre. **La réussite anticipée au concours ne constitue pas de cas de force majeure.**

**Dans tous les autres cas entraînant l'abandon de la formation, le stagiaire est tenu au règlement de l'intégralité du coût de la formation.**